
Adresse de la société populaire des cultivateurs d'Ecully (Rhône)
qui annonce l'anéantissement du fanatisme et l'envoi au district de
ses dons en argenterie, habillement et assignats, lors de la séance
du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire des cultivateurs d'Ecully (Rhône) qui annonce l'anéantissement du fanatisme et l'envoi au district de ses dons en argenterie, habillement et assignats, lors de la séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 646-647;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36880_t2_0646_0000_13

Fichier pdf généré le 15/05/2023

l'Homme vous aidera à les abattre. Vous avez bien mérité de la patrie. Vos noms glorieux parviendront aux races futures; ils leur seront transmis par le marbre et l'airain. Si le temps, qui renverse et qui détruit tout, parvenoit à les effacer des monumens où ils seront inscrits, notre reconnaissance les gravera dans les cœurs de nos neveux en caractères ineffaçables.

L'offrande est acceptée au milieu des applaudissemens. Les pétitionnaires reçoivent les honneurs de la séance (1).

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Comité révolutionnaire, section des Droits de l'Homme, 6 pluv. II] (3)

Appert le comité avoir nommé les citoyens Cordier, Mazin, Bertrand, Deschamps, Houdaille et Tamponnet, commissaires à l'effet de faire conduire chez le Ministre de la Guerre ou tout autre part, les chemises, souliers et charpie, offerts en dons pour nos frères d'armes par les citoyens de la section et d'en retirer décharge. Les dits effets se montant à [suit l'énumération reproduite au p.v. ci-dessus] et de suite à la Convention nationale pour lui donner connoissance de l'offrande des citoyens de la section.

DONJU (commissaire), COSTAIN (secrét.).

64

Un jeune citoyen déclame à la barre une pièce de vers relative à la révolution; il est admis aux honneurs de la séance.

Mention au procès-verbal (4).

A LA POSTÉRITÉ (5)

Anniversaire de la Révolution française en 1789, et de la Journée du Dix août 1792, l'an premier de la République française.

Tout Peuple par le sort soumis au despotisme,
Cède au joug menaçant du cruel fanatisme.
C'est ainsi que les Grecs, Chinois, Français, Ro-
[mains,
Ont mis les Droits de l'Homme au choix des
[Souverains,
Qui nourris par l'orgueil et gouvernant en
[Maîtres,
Ne sont que des Tyrans, des parjures, des
[traîtres.

Cependant les Français se sont bien affranchis
Du pouvoir absolu de leur dernier Louis :
Fanatique, méchant, conduit par la bassesse,
Il se rendit aux vœux de sa fière Tigresse,
Qui scût vingt ans et plus, de ses adulateurs,
D'un moyen vicieux empoisonner les cœurs.

Ce couple enfin pervers préparoit une chaîne,
Et dans le SANG FRANÇAIS vouloit baigner sa haine.
Ainsi de leurs Vassaux s'étant fait un parti,
Ce couple auroit fêté la *Saint-Barthélemi*.

(1) Débats, n° 493, p. 76.

(2) Rien au Bⁱⁿ.

(3) C 290, pl. 916, p. 6.

(4) P.V., XXX, 138.

(5) C 292, pl. 935, p. 36. Broch. in-8°, imp. de Mayer, à Paris.

Un crime mal conçu dans le fort de l'orage,
Souvent suit le sillon qui conduit au naufrage.
Chacun est à son poste, on croit tout combiné :
Mais dans l'explosion tout est désordonné.

Les complices tremblans ne cherchant que la
[fuite,
Abandonnent leur chef au sort de sa conduite.

C'est ainsi qu'au mois d'ôut (sic) que Louis
[concertoit
Pour soumettre en Tyran le Français qui l'ai-
[mait.

Il s'opposa toujours aux actes de justice :
Il fit mille sermens faux et pleins d'artifice,
Toujours, par des complots dont il étoit garant,
De ce Peuple cent fois il fit couler le sang.

La France enfin se lève, exerce sa puissance,
Des crimes de Louis prononce la sentence.
Le glaive de justice, à l'appui de la Loi,
Trancha les jours honteux de ce Louis sans foi.

Plusieurs de ces Tyrans qui limitent la France,
Jaloux de son triomphe ont bravé sa Puissance.
Oui, mais l'honneur du Peuple à bon droit irrité,
A scellé de leur sang sa Souveraineté.

C'est prouver aux Mortels que l'Homme fier et
[brave,
Peut rétablir ses Droits, et cesser d'être esclave.
C'est dire, les Français détruiront les Tyrans
Qui voudroient les forcer à rompre leurs ser-
[mens.

par François MONTULAY, né à Bordeaux en 1723,
citoyen de Paris depuis 1739, et sur la section
des Gravilliers depuis 1775.

65

La société populaire des cultivateurs d'Ecully (1) félicite la Convention de ses travaux, dont, dit-elle, elle a senti peut-être plus que toute autre les heureux effets, se trouvant voisine d'une ville rebelle : elle l'invite à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait terminé l'ouvrage qu'elle a si bien commencé; lui annonce l'anéantissement du fanatisme dans cette commune, l'envoi au district de la campagne de Commune-Affranchie, de ses dons en argenterie, habits, bas, souliers et assignats : elle demande enfin qu'aucun citoyen ne puisse être tuteur ou curateur sans produire un certificat d'un civisme bien reconnu (2).

Mention honorable (3); renvoyé au comité de législation.

[S. l. n. d.] (4)

« Citoyens représentans,

Nous sommes libres ! à qui devons-nous ce bienfait ? C'est à vous, pères de la patrie, sans vos décrets énergiques nous flotterions encore entre la liberté et l'esclavage, et le peuple n'auroit pu faire exécuter sa volonté souveraine.

Les satellites des Tirans, les fédéralistes infec-

(1) Rhône.

(2) P.V., XXX, 139.

(3) Bⁱⁿ, 7 pluv. (2^e suppl^t).

(4) D^{III} 217-218, doss. 26.

toient le sol de la liberté, vous avés criés aux armes, la jeunesse de la République s'est levée, vous avés dirigé sa marche et aussitôt les fédéralistes ont été anéanti, et les esclaves se sont retirés dans leurs cachots.

Vous avés décrété la loi du maximum et dans l'instant les accapareurs sont rentrés dans la fange d'où ils étoient sortis.

Vous avés décrété le gouvernement révolution^{ne} et de suite les modérés ont tâchés de rechauffer leur cœur glacé, et les aristocrates ont étudié quelques expressions patriotiques pour en faire le sujet de leurs conversations.

La Société populaire des cultivateurs d'Ecully étant voisine d'une ville rebelle, a senti peut-être plus que toute autre le prix de tous ces bienfaits, elle nous a chargés de vous en exprimer sa reconnaissance; oui, Representants du peuple: nous vous en remercions non seulement au nom de notre Société populaire, mais au nom de nos enfants, dans nos veillées nous ne les entretenons plus des saints ni des miracles, nous leur parlons des hommes qui sacrifient leur vie et leur repos pour nous rendre libres, et voilà ceux qui sont dignes de notre vénération; nous leur parlons des hommes qui du despotisme et des vices qui l'entouroient ont fait naître la liberté, la vertu et la Raison, et voila des miracles!

Restés donc à votre poste, Citoyens Representans, jusqu'à ce que vous ayés achevé l'ouvrage que vous avés aussi bien commencé; le bonheur du peuple exige de vous ce sacrifice, et la Société populaire d'Ecully vous invite à le faire. Vous nous dirés, peut-être? Votre Société nous invite à faire des sacrifices: qu'a t-elle fait pour la République? Ce qu'elle a pu. Composée de cultivateurs simples comme la nature, elle n'a pu être d'une grande utilité, elle s'est bornée à s'instruire et à donner de bons exemples en obéissant strictement à nos loix.

Elle a par la persuasion et non par la force annéanti le fanatisme dans notre commune. L'Eglise n'est plus que le temple de la liberté; la vertu et la raison en sont les protectrices. Tous y apportent leur offrande, argenterie, habits, bas, souliers, assignats en sont les objets, le tout pour les besoins de la République; elle en a envoyé au district de la campagne de Commune Affranchie une quantité assés considérable. C'est dans ce temple où on lit vos décrets, où on les explique, où on fait des discours patriotiques, une morale simple et les vertus républicaines en sont les sujets. Cette révolution opérée dans les esprits des habitants de notre commune a été solemnisé par une fête à la Raison; nous la mettons sous vos yeux, ce journal en fait la description.

Voilà notre contingent, mettés le votre. Restés à votre poste.

Nous vous demandons aussi individuellement et en faisons la pétition de décréter qu'aucun citoyen ne puisse être ni tuteur ni curateur sans avoir un certificat d'un civisme bien reconnu. Menacés même les pères et mères de les priver de la douce satisfaction d'élever leurs enfants si leurs opinions ne sont pas vraiment républicaines. Vous l'avés dit, Citoyens Representans, les enfants appartiennent plus à la République qu'à leurs parents. C'est par ces mesures entières que vous préparérés aux générations à venir un bonheur durable. C'est par des mesures entières que vous consolidérés le Règne de la liberté, de la

vertu et de la Raison. Que vos décrets soient salutaires à la Patrie, nous trouverons dans le bien général, même au dépend de nos vies et de nos biens, de vrais avantages pour nos enfants. Pour nous individuellement n'avons besoin que d'être libres.

C. LUIZET, F. CHARAVET, DAYNES, GIRO.

66

Les élèves de la section de la Fontaine de Grenelle défilent dans l'assemblée; l'un d'eux prononce à la barre un discours plein de cet enthousiasme brûlant qu'inspire l'amour de la liberté, de l'égalité et de la Patrie. Ce discours est vivement applaudi. Les jeunes élèves sont admis aux honneurs de la séance (1).

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

L'UN D'EUX « Citoyen président et représentants du Peuple français (3). Depuis longtemps nos jeunes cœurs brûloient du désir de paroître dans votre sein, mais jusqu'ici arrêtés par la crainte de vous dérober un seul instant précieux que vous consacrez au bonheur du peuple et à l'affermissement de la République française une et indivisible, ils ont su faire céder leurs désirs à l'intérêt public. Sans les considérations puissantes qui nous maîtrisent aujourd'hui, nous aurions encore retardé l'époque de ce jour qui sera le plus beau de notre vie, mais rien ne peut arrêter le zèle qui nous enflamme. Nous venons les premiers vous demander le buste de Bara, ce héros immortel qui dans un âge où l'on n'a encore d'autres passions que celles de l'enfance, a eu le bonheur de verser son sang pour la patrie. Son auguste image qui vaut bien celle de la plupart des Saints qui n'ont eu d'autre mérite que de rester ensevelis dans un cloître, et de plonger les malheureux mortels dans les ténèbres de la superstition, et de faire verser des flots de sang humain pour des opinions qui nous font rougir aujourd'hui, son auguste image sans cesse présente au milieu de nous et gravée dans nos cœurs en caractères de feu, nous enflammera du noble désir de marcher sur ses traces, oui, son sang sera une semence de héros. Tous nous envions son sort et nous saurons le mériter. Sans cesse nous lirons ses actions, nous en pénétrons nos âmes, le livre précieux qui les renfermera remplacera ces livres insignifiants faits par des prêtres superstitieux, ces livres qui pour une vérité renfermoient mille erreurs, et qui sans vos heureux et pénibles travaux auroient laissé l'homme dans une éternelle enfance. Hâtez-vous donc de nous procurer ces livres élémentaires que vous avez décrétés dans votre sagesse, et avec lesquels les enfants d'aujourd'hui éclipseront les hommes d'autrefois. Déjà nous voyons la lumière la plus pure et la plus brillante succéder aux ténèbres les plus épaisses. Nos instituteurs vont travailler à nous en développer les principes, et à monter nos âmes à la hauteur de la Révolution qui nous a tous régénérés. Ah! si l'étendue de nos facultés pécuniaires répondait

(1) P.V., XXX, 139. Mention dans *J. Sablier*, n° 1100; *C. Eg.*, n° 526; *Audit. nat.*, n° 490; *M.U.*, XXXVI, 111; *Ann. patr.*, p. 1750.

(2) Rien au Bⁱⁿ.

(3) C 292, pl. 935, p. 37. Extraits dans *Mon.*, XIX, 308; *Débats*, n° 493, p. 76.